

CONSERVATOIRE MUSIQUE, DANSE ET THEATRE

Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre

Etablissement à rayonnement intercommunal, classé par le Ministère de la Culture

REGLEMENT PEDAGOGIQUE

Le présent règlement est indépendant du règlement intérieur que les élèves, parents d'élèves et responsables légaux peuvent se procurer auprès du Conservatoire.

Ce règlement pédagogique est fourni systématiquement aux élèves, parents d'élèves et responsables légaux lors de la 1^{ère} inscription.

Année scolaire 2023/2024

INTRODUCTION	p.3
PRESENTATION - CURSUS DES ETUDES - OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	
CURSUS MUSIQUE	p.4
ELEVES A BESOINS SPECIFIQUES ET/OU EN SITUATION DE HANDICAP	p.5
EVEIL - à partir de 5 ans	
INITIATION MUSIQUE - à partir de 6 ans	
• Intermezzo	
FORMATION MUSICALE ET INSTRUMENTALE - à partir de 7 ans	p.6
• Formation Musicale	
• Formation Musicale « Adulte » instrumentistes et chanteurs	
• Formation Instrumentale	p.7
• Spécificité classe de claviers	
CYCLE 1	
CYCLE 2	
• Le Brevet d'Etudes Musicales (BEM)	p.8
CYCLE 3	
• Le Certificat d'Etudes Musicales (CEM)	p.9
PROJET PERSONNALISE	p.10
CYCLE PRATIQUE AMATEUR	
CLASSE DE CHANT LYRIQUE	p.11
CLASSE DE DANSE CLASSIQUE	
• Ateliers chorégraphiques / adulte	p.12
• Côté pratique	
• Cours des études de danse classique	p.13
CLASSE DE THEATRE	p.14
EVALUATION DES ELEVES	p.15
• Examens instrumentaux, vocaux et chorégraphiques / nature des épreuves	p.17
CLASSE A HORAIRES AMENAGES MUSIQUE (CHAM)	p.18
PRATIQUES COLLECTIVES	p.20
• Les chœurs d'enfants	
• Musique de chambre	
• Pratiques collectives obligatoires	p.21
ATELIERS DE DECOUVERTE INSTRUMENTALE	p.22
• Diffusion	
ANNEXE	p.24

INTRODUCTION

« Le Conservatoire Musique, Danse et Théâtre de la Côte d'Albâtre est un établissement classé par l'Etat à rayonnement intercommunal ayant pour mission centrale la sensibilisation et la formation aux pratiques artistiques et culturelles ... »
« Pôles structurants en matière de formation artistique, les établissements d'enseignement en danse, musique et théâtre exercent leur mission pédagogique en cohérence avec les schémas d'orientation proposés par l'Etat. »

Extraits de la *Charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre*
Les missions de service public des établissements d'enseignement en danse, musique et théâtre
Ministère de la Culture 2001,
Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles

Le Conservatoire de la Côte d'Albâtre propose l'enseignement de la musique, de la danse classique et du théâtre

Les principaux textes de références :

- **La Charte de l'enseignement artistique spécialisé** en danse, musique et théâtre **(2001)**
- **Les décrets et arrêtés de classement*** des établissements.
** décret du 12 octobre 2006 relatif au classement des établissements d'enseignements public de la musique, de la danse et de l'art dramatique. Arrêté du 15 décembre fixant les critères de classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique*
- **Le Schéma d'orientation pédagogique danse (2004).**
- **Le Schéma d'orientation pédagogique théâtre (2005).**
- **Le Schéma national d'orientation pédagogique (2008).**

PRESENTATION - CURSUS DES ETUDES - OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

L'enseignement musical, chorégraphique et théâtral repose sur une formation aux pratiques collectives et individuelles. Ces pratiques, pour s'accomplir dans toutes leurs dimensions, s'entourent des connaissances culturelles nécessaires.

Dans ce cadre, les établissements ont l'initiative de la structuration de leur enseignement en fonction de leurs ressources, de leur histoire et de leur réflexion.

Le cursus des études musicales est structuré en **3 cycles**, complétés d'un **cycle personnalisé** et d'un **cycle de pratique amateur**.

Le cursus des études chorégraphiques est structuré en 2 cycles, complétés d'un **cycle personnalisé** et d'un **cycle de pratique amateur**.

Le cursus des études théâtrales est structuré en **2 cycles**

Les cycles sont définis par leurs objectifs.

Ils constituent chacun un ensemble cohérent d'acquisitions et de savoir-faire. Ils délimitent aussi les différentes étapes de la formation des élèves et correspondent aux grandes phases du cursus scolaire.

En musique, le cycle 1 peut être précédé d'une période **d'Eveil/IFM** d'une durée de 1 ou 2 ans.

En danse, le cycle 1 peut être précédé d'une période **d'Eveil/Initiation** d'une durée de 2 ou 3 ans.

En théâtre, le cycle 1 peut être précédé des cycles d'Eveil et Initiation.

CURSUS MUSIQUE

CYCLE 1
Durée 3 à 5 ans

Pratique instrumentale ou vocale	Formation Musicale	Pratique Collective	Objectifs principaux
30 minutes de cours individuel ou 45 minutes l'année de présentation à l'examen	1h15 à 1h30 dont un temps consacré à la Formation Musicale Assistée par Ordinateur (FMAO)	Vocale ou instrumentale obligatoire	Construire la motivation et la méthode Choisir une discipline Constituer les bases de pratiques et de culture
Examen de fin de cycle	Evaluation continue et examen de fin de cycle	Validation sur contrôle continu	

CYCLE 2
Durée 3 à 5 ans

Pratique instrumentale ou vocale	Formation Musicale	Pratique Collective Module obligatoire du BEM	Musique de chambre ou d'ensemble	Objectifs principaux
45 minutes de cours individuel ou 01h00 l'année de présentation à l'examen	1h30 à 2h00	Vocale ou instrumentale obligatoire Pratique de musique de chambre obligatoire	Descriptif des possibilités page 13 / tableau nature des épreuves	Développement artistique et musical personnel Acquisition de bases d'une pratique autonome Capacité à tenir sa place dans les pratiques collectives
Examen de fin de cycle	Evaluation continue et Examen de fin de cycle	Validation sur contrôle continu		

OBTENTION DU BEM
4 modules

CYCLE/PROJET PERSONNALISE
Cursus non diplômante
1 an renouvelable
Accès : projet écrit validé par le directeur
Accès niveau fin de cycle 2 ou dérogation sur avis du Conseil Pédagogique

CYCLE 3
Cursus diplômante
Durée 2 à 4 ans

Modules obligatoires Validation	Modules au choix (durée 1 an) <u>Cette liste peut évoluer chaque année scolaire</u>	Musique de chambre ou d'ensemble	Objectifs principaux
Instrumental ou vocal (1h00) Pratique collective	Musiques traditionnelles Concert d'autonomie ou concert « carte blanche à ... »	Descriptif des possibilités page 13 / tableau nature des épreuves	Développer un projet artistique personnel Accéder à une pratique autonome Acquérir des connaissances structurées S'intégrer dans le champ de la pratique amateur Pouvoir évoluer vers la pratique amateur
Formation Musicale (01h30) Sous réserve	Big band Ensemble vocal pour les instrumentistes Clavecin (pour les pianistes) Pratique d'un 2e instrument Atelier Jazz		
Validation par examen de fin de cycle pour l'instrument, le chant et la musique de chambre	Musique Assistée par Ordinateur Accompagnement Art lyrique (pour les chanteurs uniquement)		
Validation de la pratique collective par contrôle continu			

OBTENTION DU CEM
4 modules
(3 obligatoires et 1 au choix)

PRATIQUE AMATEUR
Accès : BEM ou être majeur
Pratique(s) collective(s) obligatoire(s)
Pratique individuelle en fonction des places disponibles et souhait des élèves

ELEVES A BESOINS SPECIFIQUES ET/OU EN SITUATION DE HANDICAP

Le Conservatoire Musique, Danse et Théâtre de la Côte d'Albâtre a pour objectif et mission d'accueillir tous les publics. Afin de faciliter l'inclusion et la mixité, le Conservatoire propose un accueil personnalisé pour les élèves (enfants et adultes) ayants des besoins spécifiques et/ou en situation de handicap.

Dès l'inscription et **à la demande des familles, de l'élève ou des enseignants**, une première rencontre avec la **référente** du dispositif "besoins spécifiques et/ou handicap" sera organisée.

En fonction du profil de l'élève, de son projet et de ses capacités, un parcours « sur mesure » lui sera proposé.

EVEIL

Niveau scolaire : **grande section** (de l'année scolaire à venir)

Durée : **1h/hebdo.**

Nombre élèves : 12 maximum

Cours collectif hebdomadaire, où le jeu favorise l'apprentissage, la découverte et la sensibilisation.

Le cours d'Eveil permet une **approche conjointe** de la **musique** et de la **danse**.

Les enfants découvrent les premières notions musicales, manipulent les instruments, chantent ...

Ils jouent avec leur corps et apprivoisent l'espace, prennent conscience du mouvement, vivent sensoriellement la musique.

Tenue : legging noir, tee-shirt - évolution en chaussettes

INITIATION MUSIQUE

Niveau scolaire : **cours préparatoire** (de l'année scolaire à venir)

Durée : **45 mn/hebdo.**

Nombre élèves : 10 maximum

Ce cours collectif est une "passerelle" entre l'Eveil et le cycle 1

Il permet l'approfondissement des acquis du cours d'Eveil et une première découverte du langage écrit et de la culture musicale.

Il est également largement axé sur l'écoute, le ressenti corporel et garde une dimension ludique.

Tout au long de l'année, les instruments de musique seront présentés par les professeurs du Conservatoire **pendant les horaires de cours.**

Une initiation à l'apprentissage instrumental - **via les ateliers de découverte et à compter de janvier** - est proposée aux élèves.

Il est possible d'intégrer directement le cours Initiation Musique sans avoir suivi l'année d'Eveil.

Les élèves des classes d'Eveil et Initiation Musique peuvent (selon les projets pédagogiques de l'établissement) participer à des concerts/spectacles.

INTERMEZZO

Les élèves, en particulier des classes **d'Eveil et des cours d'Initiation Musique, Danse et Théâtre** sont invités à assister aux **Intermezzo** le **mercredi à 11h00** en alternance :

- A la **Médiathèque** de Saint-Valery-en-Caux, 15 Rue d'Etennemare, 76460 **Saint-Valery-en-Caux**
- A l'**Espace Multi-services** - 40 rue Charles Lescane à **Fontaine-le-Dun**
- Au **Centre Multi-Accueil** « la vallée » impasse du Lac à **Clasville**

Le calendrier 2023/2024 : **dates non fixées**

Ils pourront ainsi (re)découvrir les instruments de musique proposés et joués par d'autres élèves du Conservatoire.

- Programme « jeune public » / Durée de 15 à 30'
- Entrée libre / Ouvert à tout public

FORMATION MUSICALE ET INSTRUMENTALE - à partir de 7 ans

- **Formation Musicale**

Nombre maximum d'élèves / classe : 12

Le cycle 1 de Formation Musicale se compose de 5 niveaux.

Selon leur progression et leurs acquis, les élèves **peuvent être présentés** à l'examen de fin de cycle en 3^e, 4^e ou 5^e année de pratique, correspondant au niveau **1C4 minimum**.

Dans la mesure du possible, les élèves sont regroupés selon leur **lieu d'habitation** et par **tranche d'âge** (7 et 8 ans, 9 et 10 ans et à partir de 11 ans).

Les cours de Formation Musicale du cycle 1 incluent la Formation Musicale Assistée par Ordinateur (FMAO).

Le cursus de Formation Musicale est obligatoire **jusqu'à l'obtention du BEM** (examen de fin de cycle2)

Les élèves peuvent poursuivre en cycle 3 en fonction des effectifs et des possibilités proposées par le Conservatoire.

- **Formation Musicale "Adulte" instrumentistes et chanteurs**

Le cursus " Adulte" est proposé **à partir de 16 ans**.

Il s'organise sur trois niveaux

- A débutant
- B intermédiaire
- C fin de cycle 1).
-

Les deux premières années, les cours durent 1h15 et la 3^{ème} année 1h15.

Le niveau du cours d'Adulte C correspond à une fin de cycle 1

- A partir de la deuxième année, le groupe d'adultes chanteurs est indépendant du groupe d'adultes instrumentistes.

Les cours de Formation Musicale sont obligatoires jusqu'à la fin du cursus "Adulte" (Adulte C).

En fonction des possibilités et des effectifs, des cours de Formation Musicale "Adulte cycle 2" peuvent être proposés.

POUR LES NOUVEAUX ELEVES ISSUS D'ETABLISSEMENTS EXTERIEURS OU AYANT DEJA UNE PRATIQUE

Test d'orientation le :

Lundi 4 SEPTEMBRE 2023 à 18h00
Conservatoire (Saint-Valery-en-Caux)

Ce test d'orientation permet de définir (ou redéfinir) le niveau de Formation Musicale et l'attribution des dispenses de cours (pour les élèves ayant un niveau supérieur à ceux proposés par le Conservatoire).

Il n'est pas obligatoire, mais l'attribution d'une dispense ne peut être effective que selon les résultats de ce test d'orientation réalisé en présence d'un professeur (au moins) de Formation Musicale.

Ce test d'orientation porte principalement sur les lectures de notes (clés à définir selon les pratiques instrumentales), les lectures chantées et rythmiques ...

- **Formation Instrumentale**

La durée des cours instrumentaux individuels / collectifs varie selon les cycles de 30 mn à 1 h/hebdo.

En fonction des possibilités et sur propositions des professeurs, les élèves peuvent être réunis sur une même durée de cours (ex : 3 élèves de cycle 1 réunis pour un cours de 1h30 etc.).

Selon les places disponibles dans les classes, la **durée maximale** des études instrumentales et vocales (sous forme de cours individuels) ne peut dépasser **11 années** (soit correspondance des 3 cycles de formation).

Un élève peut entreprendre l'étude d'un **second instrument** selon les recommandations des professeurs concernés, l'avis favorable du directeur et en fonction des places disponibles.

- **Spécificité classe de claviers**

En complément des cours individuels, 2 cours collectifs sont proposés en classe de claviers (composés de 2 à 4 élèves)

- 1 consacré aux musiques actuelles : ouvert aux débutants
- 1 consacré au jazz et musiques improvisées : ouvert aux élèves de cycle 2

A noter que les pianos numériques ne sont pas loués aux élèves par le Conservatoire

→ **CYCLE 1 - durée de 3 à 5 ans**

Les élèves intégrant ce cycle peuvent avoir au préalable suivi une année d'Eveil et/ou une autre d'IFM. Le cycle 1 a pour objectif de construire la motivation et la méthode de l'élève autour de la pratique instrumentale. Il peut être le premier stade d'une formation plus longue ou être une fin en soi, le temps pour l'élève d'acquérir une expérience de l'expression musicale qui peut être déterminante dans la construction de sa personnalité.

Les objectifs de ce cycle sont :

- Le développement des motivations, de la curiosité musicale, du goût pour l'interprétation et pour l'invention
- L'acquisition de bases musicales grâce à un dosage harmonieux de l'oralité musicale (écoute), maniement du langage écrit, la mise en relation de l'approche sensorielle et corporelle des différents éléments du langage musical avec le vocabulaire spécifique, la diversité des répertoires abordés (monodiques et polyphoniques, vocaux et instrumentaux ...)
- L'amorce de savoir-faire vocaux et instrumentaux, individuels et collectifs
- L'acquisition des premiers réflexes fondés sur la qualité du geste, de la lecture, de l'écoute intérieure, et sur l'écoute des autres dans la pratique collective
- Un premier accès aux différents langages musicaux, par l'écoute d'œuvres, par l'étude des partitions appropriées et des activités d'invention, en recherchant un équilibre entre approche du détail et perception globale

→ **CYCLE 2 - durée de 3 à 5 ans**

Le cycle 2 prolonge et approfondit les acquis du premier cycle dans une perspective d'équilibre entre les différentes disciplines, tout en favorisant chez l'élève l'accès à son autonomie musicale. Il est conclu par l'obtention du Brevet d'Etudes Musicales (BEM).

Les objectifs de ce cycle sont :

- L'acquisition de méthodes de travail personnel, favorisant le sens critique, la prise d'initiatives, l'appropriation des savoirs transmis
- La réalisation d'une première synthèse entre pratique et théorie, entre approche sensible et bagage technique grâce à, d'une part :
 - L'aisance de la lecture des partitions de moyenne difficulté
 - L'affinement de la perception auditive (horizontale et verticale)
 - La prise de conscience structurée des langages musicaux par la mise en place de démarches analytiques

d'autre part :

- L'exploitation des ressources de l'activité vocale monodique et polyphonique
- La possibilité d'improviser suivant différentes approches (libres, suivant un style ...)

- La découverte et l'exploitation des principales possibilités de l'instrument et de la voix
- La maîtrise de l'interprétation d'œuvres de difficulté moyenne et de répertoires diversifiés alliant écoute, aisance corporelle, sens musical
- La préparation au « métier » de musicien (amateur ou professionnel) par la pratique régulière des différentes formes de musique d'ensemble (orchestres, musique de chambre ...) dans le cadre d'un département de pratiques collectives et / ou des départements consacrés aux divers genres musicaux (jazz, musiques traditionnelles...) ainsi que dans les classes elles-mêmes

❖ **Le Brevet d'Etudes Musicales - BEM**

Le BEM est une étape importante du cursus.

Cette étape correspond à l'acquisition d'une formation de base qui permet à l'élève de tenir sa place dans une pratique musicale de manière relativement autonome, vise à s'approprier un langage musical avec les repères qui y sont attachés, et avoir acquis les bases de sa pratique permettant de se mesurer à un certain niveau de performance. (Extrait du SNOP avril 2008)

Il se compose des **4 modules** suivants :

- Pratique individuelle instrumentale ou vocale
- Formation Musicale
- Pratique collective
- *Musique de chambre

*le module de musique de chambre doit nécessiter un travail et des répétitions spécifiques organisés pendant un semestre au minimum.

→ **CYCLE 3 - durée de 2 à 4 ans**

Le cycle 3 constitue un des 2 aboutissements des cursus diplômants proposés par les Conservatoires.

Il poursuit trois objectifs principaux :

- Apprendre à conduire de manière autonome un projet artistique personnel riche, voir ambitieux
- S'intégrer dans le champ de la pratique musicale en amateur et à y prendre des responsabilités le cas échéant
- S'orienter pour aller au-devant de nouvelles pratiques (autre esthétique, démarche d'invention ...)

Il permet de répondre à des demandes et à des besoins tels que :

- Accroître et approfondir ses compétences dans le prolongement des deux précédents cycles et former des amateurs de haut niveau
- S'engager dans une voie complémentaire au précédent parcours en se spécialisant dans un domaine particulier tel que la direction, l'écriture, la composition, une esthétique spécifique ...
- Enrichir une approche personnelle de pratique qui s'est effectuée en dehors de cursus institutionnels ou dans un temps plus ancien.

Le cursus est composé d'un ensemble cohérent de modules suivant un cahier des charges défini en concertation entre l'établissement et l'élève.

❖ Le Certificat d'Etudes Musicales – CEM

Prévu par l'article L. 216-2 du code de l'éducation, le **Certificat d'Etudes Musicales (CEM) conclu le cursus diplômant proposés par les Conservatoires.**

Il se compose de **5 modules** :

- **4 « modules imposés »**
 - **1 « au choix »** à choisir dans une liste établie chaque année scolaire (liste ci-dessous)
- Les « modules » peuvent être présentés tout au long du cycle et dans n'importe quel ordre.*

LES MODULES IMPOSES

- **Pratique individuelle instrumentale ou vocale (1)**
- **Pratique collective (2)**
- **Formation musicale (sous réserve)**
- « Parcours » de **musique de chambre ou d'ensemble (3)**

(1) Examen / pratique individuelle instrumentale ou vocale : il est composé de plusieurs œuvres et annoncé environ 6 semaines avant la date de l'examen.

Le contenu du programme est spécifique aux départements (bois, cuivres, cordes ...) – se reporter au tableau page 14

(2) pratique collective : l'inscription durant la totalité du cycle dans une pratique collective (orchestres à cordes, orchestres d'harmonie, ensemble vocal ...) est obligatoire.

(3) « parcours » de musique de chambre : en complément des programmes individuels, les élèves doivent présenter un programme de musique de chambre, aboutissement d'un travail encadré d'un trimestre au minimum.

Ce parcours de musique de chambre peut faire l'objet d'un concert réunissant l'ensemble des élèves (BEM et CEM) inscrits dans ce module.

LISTE DES MODULES « AU CHOIX »

Durée : 1 an - Cette liste peut évoluer chaque année scolaire
*Concert d'autonomie ou concert « carte blanche à ... »
Musique de chambre
Pratique vocale pour les instrumentistes
Initiation Clavecin
Pratique d'un 2 ^e instrument
Atelier ou orchestres de Jazz
Musique Assistée par Ordinateur
Spécialité suivie dans un autre établissement
Accompagnement (instruments polyphonique et monodique)
Art lyrique (pour les chanteurs uniquement)

***concert "d'autonomie" ou "carte blanche"** : Concert présenté par un ou plusieurs élèves inscrits en CEM. Concert d'une durée de 45' (lieu à définir) pour lequel l'(les) élève(s) assure(nt) la conception (forme du concert), la programmation (choix des œuvres ...) et l'organisation (répétitions, éléments de communication [affiche, invitation], technique [mise en lumière, son, organisation matérielle], ...) sous la tutelle du Conservatoire.

PROJET PERSONNALISE - Cursus **non diplômé**

Ouvert aux disciplines **musique** et **danse**

Le cycle personnalisé est un moyen de souligner et de valoriser des parcours d'élèves par un cursus non diplômé. Sur proposition du (des) professeur(s), un élève peut être inscrit en cycle personnalisé.

Les élèves élaboreront leur projet personnalisé avec l'aide de leur(s) professeur(s).

Ce projet d'une durée d'**une année renouvelable**, fera l'objet d'un document écrit à déposer **avant le 15 octobre** de l'année en cours.

- Les projets seront présentés au Conseil Pédagogique et validés par le directeur du Conservatoire.
- Des passerelles sont possibles entre les cycles 2, 3, personnalisé et pratique amateur pour la musique ainsi qu'entre les cycles 2 et personnalisé pour la danse.

Condition d'accès :

- Niveau fin de cycle 2 – dérogation sur décision du conseil pédagogique

Contenu :

- Selon la nature du projet proposé, les élèves pourront éventuellement bénéficier de cours instrumentaux ou de danse individuels et/ou collectifs.

CYCLE PRATIQUE AMATEUR - Cursus **non diplômé**

Ce dispositif est conforme aux textes ministériels (SNOP 2008)

Ouvert aux disciplines **musique** et **danse**

En musique ...

Destiné aux élèves majeurs et/ou titulaire d'un Brevet d'Etudes Musicales (BEM), ce parcours permet aux élèves de poursuivre leur formation dans une pratique collective (orchestres d'harmonie, orchestre de chambre, ensemble vocal, ... ou ateliers), et selon leurs souhaits et les places disponibles, de poursuivre leur formation instrumentale ou vocale individuelle.

Dans ce cas, la durée des cours individuels peut varier (à partir de 30 mn/hebdo) en fonction des besoins des élèves, des projets dans lesquels ils sont inscrits et des places disponibles.

Condition d'accès (instrumentistes et chanteurs) :

- BEM acquis ou être majeur

Contenu :

- Pratique(s) collective(s)
- Cours individuel ou/et collectifs selon les **places disponibles** (priorité accordée aux enfants) et **souhait des élèves**.
- Durée des cours (individuels ou collectifs) : de 30mn à 1h/hebdo en fonction du niveau de l'élève et des places disponibles et déterminée par les professeurs et le directeur du Conservatoire.

En danse ...

Destiné aux élèves niveau post cycle 2 ou élèves majeurs de niveau cycle 2

Les durées et fréquences des cours sont déterminées chaque année.

Les cours peuvent être organisés sur une partie de l'année en fonction des projets.

DISPENSE DE COURS

Les demandes de dispense de cours sont accordées par le directeur.

La dispense est valable une année **non renouvelable** durant la scolarité.

A l'issue de la dispense, un entretien sera organisé (lundi 4 septembre 2023) pour décider d'une orientation

- Cette demande doit être formulée **avant le 15 octobre de l'année scolaire**
 - (Règlement intérieur chapitre B, 2.4).

CLASSE DE CHANT LYRIQUE

Sauf cas particuliers, les classes de chant sont ouvertes aux élèves à **partir de 16 ans**.

Le cursus des études vocales comprend :

1. Les cours individuels de chant
2. Les cours de Formation Musicale « chanteur »
3. Les pratiques collectives

1. Les cours de chant

A l'instar des instrumentistes, la durée des cours varie de 30mn (cycle 1) à 45mn (cycle 2) et 1h (cycle 3).

Les cours de chant peuvent être accompagnés (pianiste accompagnateur/trice).

Selon les programmes, certaines séances ou répétitions avec accompagnateur/trice peuvent être planifiées sans la présence du professeur de chant.

2. Les cours de Formation Musicale « chanteur »

Les cours sont **obligatoires** pour tous les chanteurs débutants jusqu'à la fin du cycle 1

- A partir de la deuxième année, le groupe d'adultes chanteurs est indépendant du groupe d'adultes instrumentistes.

La durée des cours est de 01h15/hebdo

Travail spécifique de l'intonation, des connaissances fondamentales de la partition, écoute et culture vocale...

3. Les pratiques collectives

A l'instar des instrumentistes, les élèves chanteurs sont inscrits dans une **pratique collective**.

Plusieurs pratiques collectives sont proposées chaque année scolaire.

Pour les **élèves débutants** et après une période d'observation, les professeurs de chant et de Formation Musicale « chanteur » proposeront une pratique collective la mieux adaptée à chacun des élèves et en fonction de leurs besoins.

CLASSE DE DANSE CLASSIQUE

La classe de danse classique répond aux objectifs du schéma d'orientation pédagogique (2004) ainsi qu'aux schémas nationaux d'orientation pédagogique du Ministère de la Culture et de la Communication (2008).

Après le cycle d'Eveil et les niveaux Initiation 1 et 2, les élèves bénéficient de **2 cours** chaque semaine en cycle 1.

Les âges/niveaux des élèves :

- 5 ans Eveil (musique et danse)
- 6 ans Initiation 1
- 7 ans Initiation 2
- A partir de 8 ans cycle 1 ...

→ Nombre d'élèves / cours : 10

→ Nombre d'élèves / 2C3/C4 : 12

En fonction des âges et des effectifs des différents cours, les élèves débutants peuvent être répartis en 1C1 (8 ans), 1C2 (9 ans), 1C3 (10 ans).

❖ Précision : le Conservatoire ne propose pas le cycle 3

Le temps passé au sein d'un cycle peut varier.

La progression des élèves au sein des cycles prend en compte les rythmes individuels d'acquisition.

En termes d'acquis, le travail des jeunes danseuses « sur pointes » mérite un traitement particulier. Il y a lieu de considérer qu'une prédisposition corporelle spécifique à cette pratique (amplitude de mobilité de l'articulation de la cheville et cambrure du pied) est instamment recommandée pour écarter tout risque de traumatisme physique. Dans

*Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre - Direction des Services à la Population
Hôtel de Communauté - 48 bis route de Veulettes - CS 40048 - 76450 Cany Barville*

certains cas, le travail permettra de compenser l'absence d'une telle prédisposition. Dans d'autres, les élèves doivent pouvoir, si elles le souhaitent, continuer la pratique de la danse classique « sans pointes » et progresser dans le cursus d'études.

Les cours de danse sont **collectifs** et **mixtes**.

Les cours de danse peuvent être accompagnés au piano et/ou par d'autres instruments ou formations instrumentales et vocales selon les projets. Des conférences thématiques peuvent être organisées en direction des élèves de cycle 2. Selon les possibilités, des élèves de la classe de danse peuvent être sollicités pour participer à des rencontres, conférences, projets artistiques en lien avec des structures professionnelles.

Ateliers chorégraphiques / adulte

Pour une approche et une pratique du modern jazz, du contemporain et du classique

Âge mini : 16 ans

Ouvert aux débutants et non débutants - pas de prérequis

→ Nombre d'élèves / cours : 15

IMPORTANT

**Un certificat médical autorisant la pratique de la danse doit être fourni
Chaque année scolaire dès le premier cours au professeur.**

Faute de non remise de ce document, les élèves ne pourront pratiquer la danse au sein du Conservatoire.

*La pratique de la danse est régie par la **loi du 10 juillet 1989, relative à l'enseignement de la danse,**
inscrite au livre III du code de l'éducation.*

*Cet article précise que : "Les exploitants doivent s'assurer, **avant le début de chaque période d'enseignement,** que les élèves sont munis d'un **certificat médical attestant l'absence de contre-indication à l'enseignement qui leur est dispensé.** Ce certificat doit être **renouvelé chaque année**".*

• Côté pratique

Les parents d'élèves ou responsables légaux doivent prendre en charge **l'achat** de la tenue souhaitée par le professeur de danse (réf. RP).

Le détail des tenues de danse est communiqué à la rentrée scolaire.

NOUVEAUTE !

→ Les élèves de la classe de danse sont invités à assister en tant que spectateur à plusieurs spectacles vivants professionnels :

Cycle 1

1 spectacle proposé par le Conservatoire

Cycle 2

1 spectacle proposé par le Conservatoire

1 spectacle au choix proposé par une structure professionnelle

→ assurer la tenue d'un **carnet de bord** du spectateur

CURSUS DES ETUDES DE DANSE CLASSIQUE (objectifs / contenus)

INITIATION - à partir de 6 ans (cours préparatoire)

Objectifs :

- Éveil de la perception, de la créativité, et de la sensibilité artistique
- Prise de conscience de l'écoute des sensations
- Approche d'une structuration corporelle fondamentale en danse

Contenu de l'enseignement :

Exploration de l'espace et du temps

Reconnaissance et expérimentation ludique d'éléments gestuels simples

Mises en situation chorégraphiques, musicales, théâtrales ... en fonction du contexte culturel local, découverte du spectacle vivant (programmation jeune public)

Développement de la musicalité, de l'habileté corporelle, de la relation aux autres

Expérimentation du mouvement danse et des principes fondamentaux dans les techniques de danse

Découverte d'éléments de terminologie

CYCLE 1 - à partir de 8 ans

Objectifs :

- Approfondissement de la structuration corporelle et de l'expression artistique
- Acquisition des éléments techniques de base
- Découverte des œuvres chorégraphiques

Contenu de l'enseignement :

Appréhension du mouvement dansé, des qualités d'intention, en relation au temps, à l'espace, à l'énergie et à la musique

Acquisition des bases de la technique de la danse en tant que langage, de la terminologie et de l'expressivité corporelle

Découverte conseillée des bases d'autres disciplines de danse

Mémorisation et interprétation de courts enchaînements

Approches pratique et (ou) théorique : répertoires ; improvisation ; composition ; relation musique-danse, initiation à l'anatomie et/ou approche de la connaissance du corps par l'analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé (AFCMD).

Activités complémentaires :

Approche de la culture artistique et chorégraphique par le biais de la rencontre avec des événements artistiques (spectacles, expositions, concerts ...)

Durée du cycle : de 3 à 5 ans

CYCLE 2 - à partir de 11 ans

Objectifs :

- Prise de conscience de la danse comme langage artistique
- Familiarisation avec les œuvres chorégraphiques
- Initiation à l'endurance
- Capacité à s'auto-évaluer

Contenu de l'enseignement :

Approfondissement des acquis par reconnaissance et traitements divers des éléments de langage, enrichissement de la terminologie

Nouvelles acquisitions d'éléments de la technique et du langage chorégraphique

Découverte conseillée des bases d'autres disciplines de danse (ou poursuite de leur apprentissage)

Approche d'éléments du patrimoine chorégraphique et des répertoires

Atelier : approche pratique et / ou théorique des répertoires, de la musique-danse, de l'improvisation, de la composition, de l'anatomie et ou approche de la connaissance du corps par l'AFCMD

Poursuite des liens avec la culture artistique et chorégraphique

Encouragement aux travaux personnels (composition, recherche documentaire, exposés ...)

Activités complémentaires :

Approche de la culture artistique et chorégraphique par le biais de la rencontre avec des événements artistiques (spectacles, expositions, concerts ...)

Durée du cycle : de 3 à 5 ans

CLASSE DE THEATRE - à partir de 8 ans

Ecole de vie, de liberté et de citoyenneté, de découverte et de connaissance, le théâtre est un exercice de l'imagination, de la sensibilité et de l'intelligence...

Nombre d'élèves/cours : de 5 à 12

L'inscription en classe de théâtre est **réalisée en fonction de l'âge des élèves.**

Le Conservatoire propose un cursus s'organisant à partir de trois cycles précédés d'un cycle d'Eveil et d'Initiation.

- **Eveil** de 8 à 10 ans
- **Initiation** de 11 et 13 ans
- **Cycle 1** de 14 ans à 16 ans cycle de détermination
- **Cycle 2** 17 ans enseignement des bases
- **Cycle 3** 17 ans à 19 ans approfondissement des acquis

Toute pratique du théâtre sollicite le corps et la voix.

Ainsi, les élèves de la classe de théâtre bénéficieront d'une pratique et d'une approche chorégraphique et vocale et seront donc invités à :

- Participer aux cours « passerelles »
- Assister en tant que spectateur à plusieurs spectacles professionnels
- Elaboration d'un « carnet de bord » du spectateur.
- Participer à des rencontres avec des metteurs.es en scène, comédiens.nes etc.
- Participer au « lever de rideau », restitution d'un cours de théâtre devant du public.

Ces activités sont obligatoires et font partie intégrante de l'enseignement dispensé par le Conservatoire.

A l'instar des musiciens et des danseurs, les élèves de la classe de théâtre participeront à des spectacles en fonction des projets portés par le Conservatoire.

Les « cours passerelles » permettent un travail transversal des pratiques collectives mettant en avant le « corps-instrument » :

Le théâtre, la pratique gestuelle et la formation vocale du comédien.

Ils permettent d'acquérir certaines bases utiles à la formation du comédien.

Ces outils seront alors réutilisés à l'intérieur des classes, et feront partie intégrante des entraînements hebdomadaires. Ces cours se dérouleront sur 5 samedi par an (sur le temps des cours de théâtre).

Les objectifs des « passerelles » :

Formation vocale comédien :

- Cycle 1 : Souffle, poser la voix, harmonie entre le corps et la voix. (Pratique collective : Chœur jeune ensemble de 11 à 20 ans.)
- Cycle 2 : Volume sonore, joué avec sa voix.
- Cycle 3 : Maîtrise de la voix sur toute la durée d'un spectacle.

Pratique gestuelle :

- Cycle 1 : Temps, espace, mouvements.
- Cycle 2 : Qualité de mouvements, composition et enchaînements.
- Cycle 3 : Articulation entre les différents éléments scéniques.

Suite au parcours suivi au long de l'année, l'élève élaborera un « **carnet de bord** » du spectateur.

Définition : Dossier qui retrace le parcours de spectateur de chaque élève. Il présente et analyse **deux spectacles** vus au cours de l'année scolaire : **un spectacle obligatoire** (déterminé en amont avec le professeur de danse et le professeur de formation vocale du comédien), et **un spectacle au choix** (parmi les programmations des scènes conventionnées). Ce carnet se présentera sous forme d'un dossier en deux parties (une partie pour chaque spectacle).

Contenu : Les élèves donneront les informations factuelles du spectacle (discipline, genre, durée, metteur en scène, comédiens, danseurs...). Dans un second temps : ils analyseront la mise en scène (partis-pris du metteur en scène, le jeu d'acteur, les décors, les costumes, le travail de la technique).

Objectifs : Développer l'œil critique des élèves, découvrir les scènes du territoire et s'enrichir culturellement.

EVALUATION DES ELEVES

L'évaluation conjugue plusieurs fonctions :

- **Définir et illustrer les objectifs** fixés par l'équipe pédagogique de l'établissement dans le cadre des orientations induites dans le schéma d'orientation pédagogique (SNOP – avril 2008),
- **Situer l'élève dans sa progression** personnelle au regard de ses objectifs ; vérifier l'assimilation des acquisitions,
- **Adapter l'organisation du travail** pédagogique en fonction de l'élève,
- **Guider l'élève** dans son orientation ; l'aider à définir ou redéfinir son projet personnel et à en mesurer la motivation par rapport aux différents cursus ou filières proposés,
- **Entretenir un dialogue** suivi avec les élèves et leurs parents, afin d'explicitier les décisions et préconisations prises par l'établissement dans l'intérêt de l'élève,
- **Valider la formation** par des certifications.
- **Remise du « carnet de bord individuel ».**

Les **modalités** de l'évaluation sont conçues, comme la formation, pour en assurer le caractère global. Ainsi, l'évaluation croise l'ensemble des disciplines suivies. Formalisée par la tenue d'un **dossier de l'élève**, elle comporte une **évaluation continue** conduite par l'équipe pédagogique, ainsi que des **examens** de fin de cycle, placés sous la responsabilité du directeur du Conservatoire, associant des enseignants spécialistes et généralistes et pouvant associer également des professionnels extérieurs invités.

Mise en œuvre par l'ensemble des professeurs de l'élève, l'évaluation continue concerne les différents cursus, filières ou modules proposés par l'établissement. Elle peut revêtir des formes diverses, y compris des mises en situation publique, le suivi d'ateliers, la capitalisation de modules ... Sa prise en compte est impérative au moment de l'évaluation terminale et de manière majoritaire en cycle 1.

- Le dossier de **suivi des études** (composé des relevés semestriels) est le support permettant à chaque enseignant d'inscrire appréciations et recommandations sur l'élève, repères et informations sur son parcours. Il sert de **moyen de communication** avec les parents ou responsables légaux et les élèves.
- Un avis sera donné au dernier semestre par les professeurs des « **cours passerelles** » dans le dossier de suivi des études.
- Les élèves sont **présentés aux examens** (dans les disciplines Formation Musicale, instrumentales, vocales, chorégraphiques, théâtrales) **sur proposition du (des) professeur(s)**.
- Remise du **carnet de bord** en fin d'année.

La validation de chaque fin de cycle s'appuie sur les éléments suivants :

- Pour les disciplines instrumentales ou vocales, des épreuves publiques, en soliste, en petite et grande formation
- Les épreuves de Formation Musicale
- Le bilan de l'examen terminal et de l'évaluation continue, présentée dans le dossier de l'élève

A la fin du cycle 1, le directeur du Conservatoire peut, sur la base des conclusions de l'équipe pédagogique, de la consultation du dossier de l'élève et après avis du jury :

- Valider la formation reçue en cycle 1 et le passage de l'élève en cycle 2
- Proposer un renforcement des acquis et le maintien en cycle 1 dans la limite du nombre d'années autorisées
- Proposer une réorientation vers une autre filière

A la fin du cycle 2, le directeur du Conservatoire peut, sur la base des conclusions de l'équipe pédagogique, de la consultation du dossier de l'élève et après avis du jury :

- Décerner un **brevet d'étude musicale (BEM)** et valider le passage de l'élève en cycle 3 de formation à la pratique en amateur
- Proposer un renforcement des acquis et le maintien en cycle 2 dans la limite du nombre d'années autorisées
- Emettre un avis sur l'orientation de l'élève

Le cycle 3 de formation à la pratique en amateur est conclu par le **Certificat d'Etudes Musicales (CEM)**.

Pour l'ensemble des évaluations de fin de cycle, les jurys, composés à minima d'un spécialiste de la discipline extérieur à l'établissement, du directeur du Conservatoire et des professeurs des cours de danse et de formation vocale du comédien se prononcent au vu des résultats de la totalité des épreuves en tenant compte de l'évaluation continue (dossier – relevés semestriels de l'élève).

Examens de Formation Musicale

Le contrôle continu compte pour 50%.

La lecture de notes est évaluée dans le contrôle continu.

Le jury est composé d'un professeur de Formation Musicale extérieur au Conservatoire et du directeur du Conservatoire.

Épreuves orales

- Epreuves de rythmes frappés préparées binaire/ternaire
- Déchiffrage rythmes et notes
- Chant préparé
- Intonation en rapport avec le chant préparé (gammes, accords parfaits, intervalles, lignes d'intonation en rapport avec la gamme demandée...)

Ecrits

- Théorie (analyse de partition)
- Relevés rythmiques binaires et ternaires frappés et au piano
- Dictée à la volée
- Reconnaissance d'accords parfaits majeurs et mineurs, reconnaissance d'intervalles
- Dictée à 2 voix (cycle 2 uniquement)

Examens de Formation Musicale « Adulte »

La fin du cycle « adulte » (niveau adulte C) ne fait pas l'objet d'un examen. Cette fin est validée sur **évaluation continue** initiée par le professeur de Formation Musicale.

EXAMENS / NATURE DES EPREUVES (explications)

Tableau page suivante

(*1) **Pratiques collectives pour pianistes** : Orchestres à cordes, orchestres d'harmonie, big band, ateliers jazz, musique traditionnelle, accompagnement clavier petites formations et ensembles, chœur d'enfants, chœur d'ados, ensemble vocal. Définition : Avoir suivi au cours du cycle au moins une expérience de pratique collective dans les formations existantes au sein du Conservatoire ou avoir au moins participé à une expérience de projet ponctuel.

Validation écrite par le professeur de pratique collective concerné à présenter le jour de l'examen instrumental de changement de cycle.

(*2) **Musique de chambre pour pianistes** : 4 mains, 2 pianos, sonate, trio, big-band, orchestres à cordes ou harmonie avec le rôle de continuo

(*3) **Variation** imposée du Ministère de la Culture et de la Communication

Pièce d'autonomie : Sur proposition du professeur, la pièce d'autonomie peut être une improvisation, un ou des trait(s) d'orchestre, une création, un déchiffrage, une transposition, une mémorisation ...

Communiquée 3 semaines en amont

EXAMENS / NATURE DES EPREUVES

*Les pièces imposées seront communiquées aux élèves environ 6 semaines avant la date d'examen.
Les photocopies sont interdites. Chaque élève devra se munir des originaux de chaque pièce présentée. Examens ouverts au public*

En date du 19/06/2023

Départements/ Classes	Initiation	Cycle 1	Cycle 2 – BEM, BEC, BET (Brevet d'Etudes Musicales, Chorégraphiques, Théâtrales)	Cycle 3 - CEM (Certificat d'Etudes Musicales)
		Pratique collective pour tous les instrumentistes	Le BEM comporte 4 « modules imposés » : ✓ Programme individuel instrumental, vocal ✓ Formation Musicale ✓ Pratique collective ^(*) ✓ Musique de chambre ou d'ensemble ^(**)	Le CEM comporte 3 « modules imposés et 1 « au choix » ✓ Modules imposés : ✓ Programme individuel instrumental, vocal ✓ Musique de chambre ou d'ensemble ✓ Pratique collective
CUIVRES		✓ 1 pièce d'autonomie sans piano ✓ 1 pièce avec piano imposée	✓ 2 pièces du répertoire dont 1 contemporaine pouvant être en musique de chambre ✓ 1 pièce autonomie	✓ 2 pièces d'esthétiques différentes ✓ 1 pièce d'autonomie
BOIS		Fin cycle 1 : 1 morceau imposé avec piano + 1 morceau d'autonomie (1 pièce en solo donnée par le prof 2 semaines avant)	Fin cycle 2 : 2 pièces d'esthétiques différentes (1 imposé et 1 morceau au choix)	Fin cycle 3 : 2 pièces d'esthétiques différentes + 1 morceau en duo avec un instrumentiste d'une autre discipline.
CORDES		✓ 1 pièce d'autonomie ✓ 1 programme imposé (avec piano) composé d'une ou deux pièces	✓ 1 pièce imposée ✓ 1 pièce d'esthétique différente (choix libre)	✓ 2 pièces d'esthétiques différentes
PIANO		✓ 1 pièce d'autonomie ✓ 1 pièce imposée ✓ 1 pièce travaillée pendant l'année issue d'une liste (seul ou à plusieurs)	✓ 1 pièce d'autonomie ✓ 1 pièce imposée ✓ 1 pièce travaillée pendant l'année issue d'une liste	✓ 1 pièce imposée ✓ 1 pièce travaillée pendant l'année issue d'une liste ✓ 1 pièce d'écriture contemporaine
PERCUSSION		✓ Programme imposé (multi instruments dont 1 pièce au choix)	✓ Programme imposé (multi instruments dont 1 pièce au choix)	✓ Programme imposé (multi instruments dont 1 pièce au choix)
CHANT		✓ 2 pièces d'esthétiques différentes (langues différentes) ✓ 1 pièce d'autonomie	✓ 2 ou 3 pièces d'esthétiques différentes (langues différentes) ✓ 1 pièce d'autonomie	✓ 2 ou 3 pièces d'esthétiques différentes (langues différentes) dont un ensemble minimum duo
BASSE		✓ Partie individuelle : - 1 morceau imposé - 2 riffs de basse (ou ligne de basse) tiré au sort (ou choisis par le jury) sur une liste de 10 riffs appris par cœur - Variation simple sur une grille d'accords (playback ou accompagné par le prof) ✓ Partie collective 1 morceau collective (soit contrôle continu atelier ou lors de la prestation avec les autres à affiner plus tard)	Idem que le cycle 1 avec une improvisation sur la partie grille	✓ Individuelle ou collective : 3 morceaux d'esthétique différentes ✓ Collective : 1 morceau avec le thème à jouer. L'accompagnement et une improvisation (solo)
GUITARE ELECTRIQUE		Programme avec 1 pièce imposée pour l'épreuve d'instrument et 1 morceau en pratique collective (ou contrôle continu sur l'année).	Programme avec 1 pièce imposée et une en autonomie pour l'épreuve d'instrument et 2 morceaux d'esthétique différentes en pratique collective	Les élèves montent par eux-mêmes un programme de 3/4 morceaux dont 2 pièces imposées
CLAVIERS		✓ 1 morceau imposée d'environ clavier seule (Accompagnement chant possible) ✓ 1 morceau imposé en groupe (pratique collective)	✓ 1 morceau imposé clavier seul (accompagnement chant possible) ✓ 2 morceaux imposés en pratique collective de style différents. ✓ 1 morceau en autonomie (seul ou accompagné)	✓ Concert de 5 morceaux en pratique collective de styles différents dont : - 1 morceau en autonomie - 2 improvisations obligatoires sur 2 morceaux différents
DANSE		✓ 1 ^(*) variation imposée d'environ 1mn30 – passage individuel sur scène ✓ Variation libre (individuelle ou/et collective)	✓ 1 ^(*) variation imposée d'environ 1mn30 – passage individuel sur scène ✓ Variation libre (individuelle ou/et collective)	✓ Pas de possibilité de présentation au CEC (manque disciplines : jazz ou contemporain et ateliers)
GUITARE		✓ 1 pièce d'autonomie ✓ 1 pièce imposée	✓ 1 pièce imposée ✓ 1 pièce d'esthétique différente (choix libre)	✓ 2 pièces d'esthétiques différentes ✓ 1 pièce contemporaine ou moderne
THEATRE	Une scène à jouer à plusieurs (dialogue....) 5 minutes)	✓ Une scène contemporaine (minimum à 2 comédiens) ✓ UN monologue) 10'	✓ Un monologue classique ou contemporain. ✓ Une scène contemporaine (minimum à 2 comédiens). ✓ Une tirade en alexandrin.	

LES CLASSES A HORAIRES AMENAGES MUSIQUE (CHAM)

Les Classes à Horaires Aménagés Musique (classes CHAM) ont été introduites en France par arrêté interministériel Education Nationale/Culture du 08 Novembre 1974. Elles ont été ouvertes en 2008 à Saint-Valery-en-Caux, grâce à un partenariat entre le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal Musique, Danse et Théâtre de la Côte d'Albâtre et le Collège Jehan le Pôvremoyne de Saint-Valery-en-Caux.

Grâce à des horaires aménagés, ce dispositif offre à des élèves motivés par les activités musicales la possibilité de recevoir, en complément de leur formation générale scolaire, une formation spécifique dans le domaine de la musique dans des conditions leur garantissant les meilleures chances d'épanouissement.

A l'issue de la classe de 3ème, les élèves des classes à horaires aménagés ont accès à toutes les filières de l'enseignement général, technologique ou professionnel.

Les CHAM s'adressent à tous les **élèves débutants** et **non débutants** relevant ou non du Collège de Saint-Valery-en-Caux.

Une dérogation au titre de parcours scolaire particulier devra être demandée pour les élèves extérieurs au secteur de Saint Valery en Caux.

Les CHAM s'adressent à des élèves qui devront s'inscrire au collège Jehan le Pôvremoyne de Saint-Valery-en-Caux et au Conservatoire de la Côte d'Albâtre.

- Un élève peut intégrer directement la 6ème, la 5ème, la 4ème ou la 3ème CHAM, sous réserve de places disponibles. Une demande de pré-inscription doit être effectuée auprès du collège et du Conservatoire.
- Les inscriptions au Conservatoire sont à **renouveler chaque année scolaire**
- Les **droits d'inscriptions** sont ceux des élèves « résidents » du territoire de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre

Enseignement général

Les programmes sont identiques aux autres classes, cependant les horaires de quelques matières sont allégés pour libérer du temps consacré à l'enseignement musical au Conservatoire.

Les diminutions d'horaires portent essentiellement, et dans la mesure du possible, sur les heures d'EPS (Education Physique et Sportive) et d'aide aux élèves.

Les élèves **s'engagent** pour la totalité du cycle de **4 années** scolaires.

Calendrier indicatif

Le calendrier précis est établi chaque année, et communiqué de différentes façons notamment par voie d'affichage, et par le biais de l'ensemble des écoles où les informations sont données à tous les élèves de CM2.

- Mars : une **réunion d'informations** destinée aux parents d'élèves est organisée au Collège pour présenter les modalités d'inscription en CHAM.
- Les demandes de pré-inscription sont adressées au Collège Jehan le Pôvremoyne.

Il s'agit d'une fiche de renseignements remplie par la famille, obtenue par le biais de l'école.

Les enseignants et enseignantes de CM2 doivent rédiger un document à ajouter au dossier de chaque élève, il est donc indispensable de prévenir l'école de cette démarche.

Si l'élève est déjà musicien, l'équipe d'enseignants du Conservatoire devra également être avertie du projet.

- Avril ou Mai : les élèves préinscrits participent à un « **temps d'échange** » en présence du directeur du Conservatoire et/ou du coordinateur des classes CHAM, du professeur d'éducation musicale du Collège et de professeurs du Conservatoire afin d'évaluer leurs motivations et aptitudes.
- Mai ou Juin : une **Commission Départementale** d'affectation détermine les inscriptions des élèves en Classes CHAM.
- Juin : Le Collège informe les familles en indiquant la liste des élèves reçus, et le Conservatoire communique quant à l'attribution des places dans les différentes classes instrumentales.

Contenu des études musicales

Education musicale	1h	Pour tous les élèves, CHAM et non CHAM	au Collège
Education musicale spécialisée	1h	Sur le temps scolaire	au Collège
Formation musicale	1h20 à 2h	Sur le temps scolaire	au Collège ou au Conservatoire
FMAO	20mn	Pour les élèves de niveaux 1 à 4 de Formation Musicale	au Conservatoire sur le temps scolaire
Musique assistée par ordinateur (MAO)	sur rdv	pour les élèves de niveaux 5 et 6 de formation musicale	au Conservatoire sur le temps scolaire)
Formation instrumentale	45mn à 1h	sur le temps scolaire (sous réserve)	Au Conservatoire ou au Collège
Pratique collective obligatoire	1h à 2h selon les niveaux	hors temps scolaire	au Conservatoire
Chorale facultative	1h	sur le temps scolaire	au Collège

D'autres pratiques collectives complémentaires facultatives sont possibles au Conservatoire

Formation Musicale

Les cours de Formation Musicale sont organisés en **4 modules** permettant aux élèves de progresser à leur rythme dans chacune des spécialités.

Chacun de ces modules propose une progression en **6 niveaux**, qui couvrent l'ensemble des acquisitions des premiers et seconds cycles de Formation Musicale.

Chaque élève peut donc avancer de **façon indépendante, selon ses rythmes d'acquisition, ses appétences, ses besoins et sa motivation**, dans chacun de ces modules.

- Le premier module regroupe toutes les dimensions relevant du **ressenti de la pulsation, de la connaissance et de la reconnaissance des différentes cellules rythmiques...**
Ce module d'une durée de 40' est dispensé par les enseignants du Conservatoire.
- Le second module regroupe le **travail de l'oreille, de l'intonation...**
Ce module d'une durée de 40' est dispensé par les enseignants du Conservatoire.
- Le troisième module concerne la **FMAO** (Formation Musicale Assistée par Ordinateur) rassemblant les aspects **techniques et théoriques**, pour les niveaux 1 à 4.
Ce module d'une durée de 30' est dispensé par les enseignants du Conservatoire.
Les niveaux 5 et 6 ont lieu sous forme de sessions, et davantage orientés vers de la MAO (Musique Assistée par Ordinateur).
- Le quatrième module regroupe **l'analyse d'écoute, l'histoire de la musique...**
Ce module est dispensé par le professeur d'éducation musicale du Collège, pendant l'heure de spécialité.

Les élèves valideront leur fin de cycle 1 dès qu'ils auront obtenu le passage en niveau 4 dans l'ensemble des modules, et leur fin de cycle 2 à l'issue du niveau 6.

La présence de l'élève aux concerts comme auditeur ou musicien demeure essentielle pour son épanouissement et sa formation. Il est donc vivement conseillé aux élèves de se tenir informés de la programmation du Conservatoire et des établissements culturels.

Les élèves CHAM peuvent être sollicités pour différentes prestations organisées par le Collège et/ou le Conservatoire.

LES PRATIQUES COLLECTIVES

La pratique d'une **discipline collective**, conçue dans un but pédagogique et complémentaire aux études instrumentales/vocales individuelles est **obligatoire**.

Le Conservatoire propose des :

- **pratiques collectives obligatoires** (tableau page suivante)
- **pratiques collectives optionnelles**

L'orientation des élèves est réalisée en concertation avec les responsables des pratiques collectives et les professeurs des pratiques individuelles instrumentales et vocales.

• **Les Chœurs d'enfants**

Au travers d'une pratique collective ludique et polyphonique, les chanteurs aborderont les œuvres pour voix égales des différents répertoires : de la renaissance au jazz, des musiques sacrées et profanes à partir du XVIIIe, le gospel et les musiques traditionnelles etc.

Le Chœur Tutti

- Pour les enfants en classes de **CE2, CM1 et CM2**
- Tranche d'âge : **de 8 à 11 ans**
- Inscrits à partir de la deuxième année de Formation Musicale.
- Prioritairement adressé **aux élèves sans pratique collective déterminée**
- Ouvert à tous les autres élèves volontaires dans cette tranche d'âge

Le Jeune ensemble

- Pour les élèves à partir de la classe 6^{ème}
- Tranche d'âge : **de 11 à 20 ans**
- Prioritairement adressé aux élèves inscrits à partir de 11 ans **sans pratique collective déterminée**
- Ouvert à tous les autres élèves volontaires dans cette tranche d'âge

• **Musique de chambre**

Des séances de musique de chambre (**avec ou sans piano**) peuvent être programmées en direction des élèves des départements **cordes et vents**.

En fonction des possibilités de l'établissement, d'autres séances dédiées aux autres départements et instruments peuvent être programmées.

PRATIQUES COLLECTIVES OBLIGATOIRES

		Cycle 1				Cycle 2				Cycle 3			
		1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	
CORDES	violon		Orchestre à cordes Découverte	Orchestre à cordes				ORCHESTRE DE CHAMBRE					
	alto												
	violoncelle												
	CB												
BOIS	flûte		Orchestre à vents Découverte	Orchestre à vents ou Orchestre jazz				Orchestre d'Harmonie ou Big Band					
	hautbois												
	clarinette												
	saxophone												
	basson												
CUIVRES	trompette		Orchestre à vents Découverte	Orchestre à vents ou Orchestre jazz				Orchestre d'Harmonie ou Big Band					
	cor												
	trombone												
	tuba												
POLYPHONIQUE	percussion	Chœurs ou Orchestres				Chœurs, ensembles, Orchestres ou Pratiques collectives optionnelles							
	piano												
	guitare												
MUSIQUES ACTUELLES	guitare électrique	Groupe de Musiques Actuelles Niveau 1 ou Orchestres				Groupe de Musiques Actuelles Niveau 2 ou Orchestres							
	clavier												
	basse												
	chant											Ensemble vocal	
DANSE	Cours Passerelles (présentation page ...)												
THEATRE													

Les ateliers / pratiques collectives optionnelles

Dans le souci d'offrir aux élèves la possibilité d'aborder d'autres répertoires, styles de musiques, pratiques, et formations orchestrales et vocales, le Conservatoire propose chaque année **différents ateliers**.

Les pratiques collectives optionnelles

ATELIER	CONTENUS / OBJECTIFS	PUBLICS
JAZZ niveau 1	Sensibilisation aux musiques improvisées. Travail en petits groupes d'environ 6 à 8 élèves. Cet atelier est une passerelle vers le l'orchestre de jazz et l'atelier jazz niveau 2	Élèves de cycle 1 (2 ^{ème} & 3 ^{ème} année instrumentale) Classes de vents, percussion, claviers, et basse
JAZZ niveau 2	Travail sur les standards de jazz en petite formation. Travail sur la lecture de grilles, l'improvisation (aspects pratiques et théoriques), la pulsation et les notions de cycles et de carrures. Cet atelier est une passerelle vers le « big band senior » et l'atelier de musiques traditionnelles.	Dès la fin du cycle 1
GROUPES DE MUSIQUES ACTUELLES niveaux 1 et 2	Sensibilisation aux musiques actuelles et amplifiées Travail en petits groupes (environ 6 élèves) sur le jeu collectif, l'écoute, la lecture de grilles, la pulsation, les notions de cycles et de carrures ...	Elèves de cycle 1 (à partir de la 3 ^{ème} année) Instruments : batterie, guitare électrique, piano, chant (ado) et basse
CHANSON	Travail de groupe sur la chanson et préparation des concerts "Avis aux amateurs".	Ouvert à tous, chanteurs et instrumentistes de tous niveaux Nombre élèves max : 10
INFORMATIQUE MUSICAL (MAO)	Atelier multimédia sur différents logiciels de musique, réalisation d'arrangements, composition, écriture, éditions de partitions, prises de son ...	Ouvert à tous élèves
ART LYRIQUE	Travail sur la mise en scène, les rôles, les déplacements et l'apprentissage des textes en vue de la réalisation d'un spectacle lyrique	Élèves des classes de chants, niveaux cycles 2 & 3

ATELIERS DE DECOUVERTE INSTRUMENTALE

Depuis plusieurs années, le Conservatoire propose des ateliers de découverte instrumentale.

Pourquoi ?

Pour essayer 1, 2 ou 3 instruments (pour chacun des instruments, entre chaque période de vacances scolaires (de janvier à juillet)

Pour qui ?

Pour tous : enfants à partir de 6 ans, ados et adultes

Avec quels instruments ?

Tous, dans la limite des places disponibles :

Le violon, l'alto, le violoncelle, la contrebasse,

La flûte, le hautbois, la clarinette, le basson, le saxophone,

La trompette, le cor, le trombone, le tuba,

La percussion, le piano, la guitare, la guitare basse et la guitare électrique, le chant.

Quelles durées de cours ?

De 30 mn à 1h (en cours individuels ou collectifs)

Quand ?

Ces ateliers fonctionnent hors temps scolaire.

Les horaires de cours d'instruments sont déterminés en fonction des disponibilités de chacun.

Où ?

Dans les locaux du Conservatoire (Saint-Valery-en-Caux ou/et Cany-Barville)

Quel coût ?

Pour le semestre et selon quotient familial
Les tarifs sont déterminés chaque année scolaire.

Et après ?

Possibilité de s'inscrire en cycle 1 dès la rentrée scolaire suivante

DIFFUSION

Le Conservatoire de la Côte d'Albâtre propose une programmation d'actions culturelles variée (spectacles, concerts, stages, master class ...) incluant des formules de concerts réguliers (« Intermezzo », « Tutti Cordi », « Rendez-vous de la percussion », « Pianotes », « Pianolude » ...).

Cette programmation est annoncée **mensuellement**.

Les spectacles proposés par le Conservatoire sont **gratuits**.

En fonction des lieux de concerts, des réservations peuvent être organisées – elles sont précisées sur les affiches du Conservatoire.

- Les concerts font **partie intégrante** de la formation des élèves.
- La participation des élèves aux concerts et autres rendez-vous du Conservatoire est **obligatoire**.

Avis aux amateurs

Avis aux Amateurs ! est un cabaret/concert participatif proposé par l'Atelier chanson du Conservatoire Musique, Danse et Théâtre de la Côte d'Albâtre.

Les élèves de l'Atelier chanson (adultes chanteurs et guitaristes), accompagnés des professeurs de chant et de contrebasse à cordes du Conservatoire, préparent un programme de chansons d'environ une heure trente qui sera présenté dans une commune du territoire.

Durant le cabaret/concert, un temps sera réservé à quelques INVITES - habitants de la commune et des alentours qui souhaiteront chanter, seuls ou en groupe.

Pour préparer leurs programmes, les INVITES participeront à plusieurs répétitions (le mardi soir de 19h à 21h) et rendez-vous individuels dans le mois qui précède le concert.

ANNEXE

ABSENCE D'UN ELEVE

Réf. règlement intérieur « Assiduité et absence » chapitre 2 – art. 2.4

La présence des élèves est **obligatoire** aux cours dans lesquels ils sont inscrits.

Les absences doivent être **signalées** au secrétariat.

En cas d'absence non justifiée d'un élève, les parents seront avertis par mail **ou** par courrier.

- **3 absences non justifiées entraînent une convocation des parents ou responsables légaux par le directeur.**

Des sanctions pour absences répétées ou non justifiées à un examen ou test peuvent entraîner la réunion du Conseil de discipline.

LUTHERIE

Le Conservatoire dispose d'un espace lutherie destiné à l'entretien des instruments de la famille des cuivres.

En cas de besoin, les professeurs d'instruments pourront solliciter le luthier pour un entretien, petite réparation etc.

Les élèves qui le souhaitent peuvent également rencontrer le luthier pour obtenir des informations concernant les bons gestes et réflexes à maîtriser pour l'entretien de leur instrument.

Ces entretiens sont destinés aux instruments loués par le Conservatoire et non les instruments personnels

RELEVÉ SEMESTRIEL / DOSSIER DE SCOLARITE

Des relevés semestriels sont remplis par les professeurs et envoyés par mail ou courrier postal, **en février et juin**, aux parents d'élèves ou responsables légaux.

Les résultats complets des différentes évaluations sont reportés sur ces relevés. Ceux-ci constituent le dossier scolaire de l'élève qui peut être transmis à un autre établissement sur simple demande.

ABSENCE D'UN PROFESSEUR

Lors d'une absence prévue, le professeur doit avertir les parents d'élèves ou responsables légaux des modalités de remplacement des cours.

Lors d'une absence imprévue, le Conservatoire prévient les parents d'élèves ou responsables légaux en fonction du délai, par mail, courrier postal, téléphone ou SMS.

Dans tous les cas (absence d'un professeur, suppression d'une répétition ...), les informations sont **affichées** dans les halls du Conservatoire.

RESPONSABILITE / INSTRUMENT

Les instruments ou autres déposés aux secrétariats ou autres salles de l'établissement sont sous l'entière **responsabilité** des élèves, des parents ou responsables légaux. En cas de vol ou autres à l'intérieur de l'établissement, le Conservatoire ne pourra en aucun cas être tenu responsable.

Conditions d'accès sente du poteau, site de Saint-Valery-en-Caux

Pour des raisons règlementaires et de sécurité, l'accès au Conservatoire via la sente du poteau est **strictement réservé** aux dépôts de **matériels** et aux personnes à **mobilité réduite**.